

L'INFORMATION MUNICIPALE

VOLUME 35 N° 3

JUIN 2021

BONNE FÊTE NATIONALE!

Chaque année, des centaines de personnes se réunissent pour célébrer la Fête Nationale, au Centre Récréatif Aussant. Après une année de pause, le Conseil municipal vous invite à participer à sa nouvelle édition, qui se tiendra le 24 juin prochain. C'est sous la thématique « Tissé serré » que nous allons festoyer. Contrairement aux années précédentes, les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel auront droit à un spectacle mobile, passant des rues de la Ville, afin de respecter les différentes règles sanitaires émises par le Gouvernement et la santé publique. Pour plus d'information, vous trouverez tous les détails à l'intérieur de cette édition de l'Information municipale.



SOMMAIRE

2. RETRAITE ET NOMINATION

3. MOT DU MAIRE | MAIRE SUPPLÉANT

4. FÊTE NATIONALE

7. NOTRE COMMUNAUTÉ

9. LOISIRS

11. RÈGLEMENTS



**VILLE DE
SAINT-JOSEPH-DE-SOREL**

www.vsj.s.ca
@villesaintjosephdesorel

CONSEILLERS



Serge Baron
450 742-5818



Jean-Guy Cournoyer
450 743-8779



Mélanie Gladu
450 746-7450



Michel Latour
450 746-8965



Jacques Renaud
450 743-7803



Ginette Richard
450 742-0660

RETRAITE ET NOMINATION

Après plus de 40 ans de loyaux services au sein de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, le temps est venu pour Chantal Bérard, assistante secrétaire-trésorière, de prendre sa retraite, à la fin de l'été. Chantal aura été une ressource indispensable pour vous et notre Ville. Elle a occupé ce poste avec rigueur et passion pendant toutes ces années. De plus, elle aura su adapter les pratiques administratives de la Ville au fil du temps. Nous tenons à la remercier chaleureusement pour tout ce qu'elle a fait pour nos citoyens et pour la Ville et nous lui souhaitons la meilleure des retraites!



Suite au processus de remplacement du poste de Mme Bérard, nous vous annonçons l'arrivée de M. Patrick Delisle au poste d'assistant secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Auparavant, M. Delisle a été directeur général adjoint de la MRC de Pierre-De Saurel pendant 17 ans. De plus, il a occupé des postes de direction dans d'autres municipalités. Nous sommes heureux de l'accueillir parmi nous et lui souhaitons le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions.

Chères citoyennes, chers citoyens.

Après une année de pause causée par la pandémie, le Conseil municipal vous invite à la Fête nationale du Québec, le 24 juin 2021. C'est sous la thématique « Tissé serré » que nous allons festoyer. Un thème qui est tout à propos après les 18 derniers mois que nous venons de traverser. Nous avons bien démontré que nous sommes une communauté qui est tissée serrée. Le comité de la Fête nationale vous invite à demeurer dans le confort du terrain de votre résidence pour assister à l'animation musicale, qui traversera plusieurs rues de votre Ville. Il y en aura pour tous les âges! Un spectacle ambulant de musique traditionnelle et de chansons québécoises. La scène ambulante sera suivie du castelet voyageur pour animer les plus jeunes. C'est donc le début d'une nouvelle forme de Fête nationale dans notre Ville, et je suis très fier du travail accompli par toute l'équipe pour vous proposer de nouvelles activités.

Comme la belle saison est arrivée, je vous invite à visiter votre Ville, votre milieu de vie. Découvrez ou redécouvrez les espaces verts à travers toute la municipalité.

Que ce soit pour marcher, vous détendre, admirer le fleuve, vous rafraîchir ou vous amuser avec vos enfants, tout est là! Profitez bien de ces espaces, qui sont à votre disposition. En terminant, en mon nom personnel et au nom du Conseil municipal de Saint-Joseph-de-Sorel, je vous souhaite de passer un bel été.



A blue ink signature of Vincent Deguise.

Vincent Deguise, Maire
450 780-8744



MAIRE SUPPLÉANT

DU 12 JUILLET
AU 4 OCTOBRE 2021

MICHEL LATOUR

Monsieur Michel Latour a été élu pour la première fois en novembre 2013. Il est membre des comités suivants : Comité consultatif environnemental (Ville et Rio Tinto Fer et Titane), Comité consultatif d'urbanisme, Comité de la Fête des bénévoles, Comité de la Fête Nationale et Comité des Parcs et loisirs.

JACQUES RENAUD, MAIRE SUPPLÉANT DU 15 MARS AU 12 JUILLET 2021



FÊTE NATIONALE 2021 À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

LE COMITÉ INVITE LES RÉSIDENTS À DÉCORER LEUR MAISON
POUR RENDRE LA VILLE PLUS FESTIVE !!!

24 JUIN 2021

En direct de la page Facebook de
la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

9h00 : Hommage au drapeau

10h00 : Discours patriotique du Maire,
Vincent Deguise

11h00 : Lecture du texte *Tissé serré* de
Madame Louise Portal



Dans les rues de Saint-Joseph-de-Sorel

16h00 à 18h00 : Spectacle ambulant sur scène
mobile de la *Croisée d'Antan*.

Le duo Pascal Bergeron et
Valérie Jonca (à l'Oasis et à
O.H. Pierre-De Saurel,
résidence Pointe-aux-Pins)

Le Crapeau Cornu présente le
castelet voyageur (spectacle
de marionnettes mobile)



Les membres du Comité organisateur de la Fête Nationale
des québécois, le maire et les conseillers(ères) vous
souhaitent une **JOYEUSE FÊTE NATIONALE !**

« Venez découvrir un Québec tissé serré! »



La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tient à souligner la contribution du Gouvernement du Québec et
du Mouvement National des Québécoises et Québécois ainsi que la participation du Député Fédéral de
Bécancour-Nicolet-Saurel, M. Louis Plamondon et du Député Provincial de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond.

RÈGLES À SUIVRE

RÈGLES GÉNÉRALES

- Il est très important de ne pas suivre la scène mobile.
- Nous vous invitons à rester sur votre terrain et/ou sur le trottoir lors du passage du spectacle.

RÈGLES SANITAIRES - PALIER JAUNE (EN VIGEUR DEPUIS LE 14 JUIN 2021)

RASSEMBLEMENTS DANS LES DOMICILES PRIVÉS

- Limités aux occupants de 2 résidences différentes à l'intérieur.
- Permis sur les terrains privés et les balcons pour un maximum de 8 personnes ou pour les occupants de 2 résidences différentes à l'extérieur.

LIEUX PUBLICS

- Restaurants: ouverts, les occupants de 2 résidences privées peuvent partager la même table.
- Bars: ouverts, sous certaines conditions.
- Lieux récréatifs ou touristiques: ouverts.

SPORTS ET LOISIRS

- À l'intérieur : 12 personnes au maximum avec supervision.
- À l'extérieur : 12 personnes au maximum (avec contacts de courte durée).
- Depuis le 11 juin 2021, les activités extérieures supervisées seront permises en groupe allant jusqu'à 25 personnes.

DÉPLACEMENTS INTERRÉGIONAUX

- Déplacements pourront reprendre.

MILIEUX SCOLAIRE (TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT)

- Ouverts.

CONCOURS



Il s'agit d'un **concours de participation** et nous invitons les citoyens qui le désirent, à décorer leurs maisons aux couleurs de la Fête Nationale, **avant le 23 juin 2021**. Trois (3) personnes bénévoles autorisées par la Ville passeront et prendront en photo les résidences habillées de décorations.

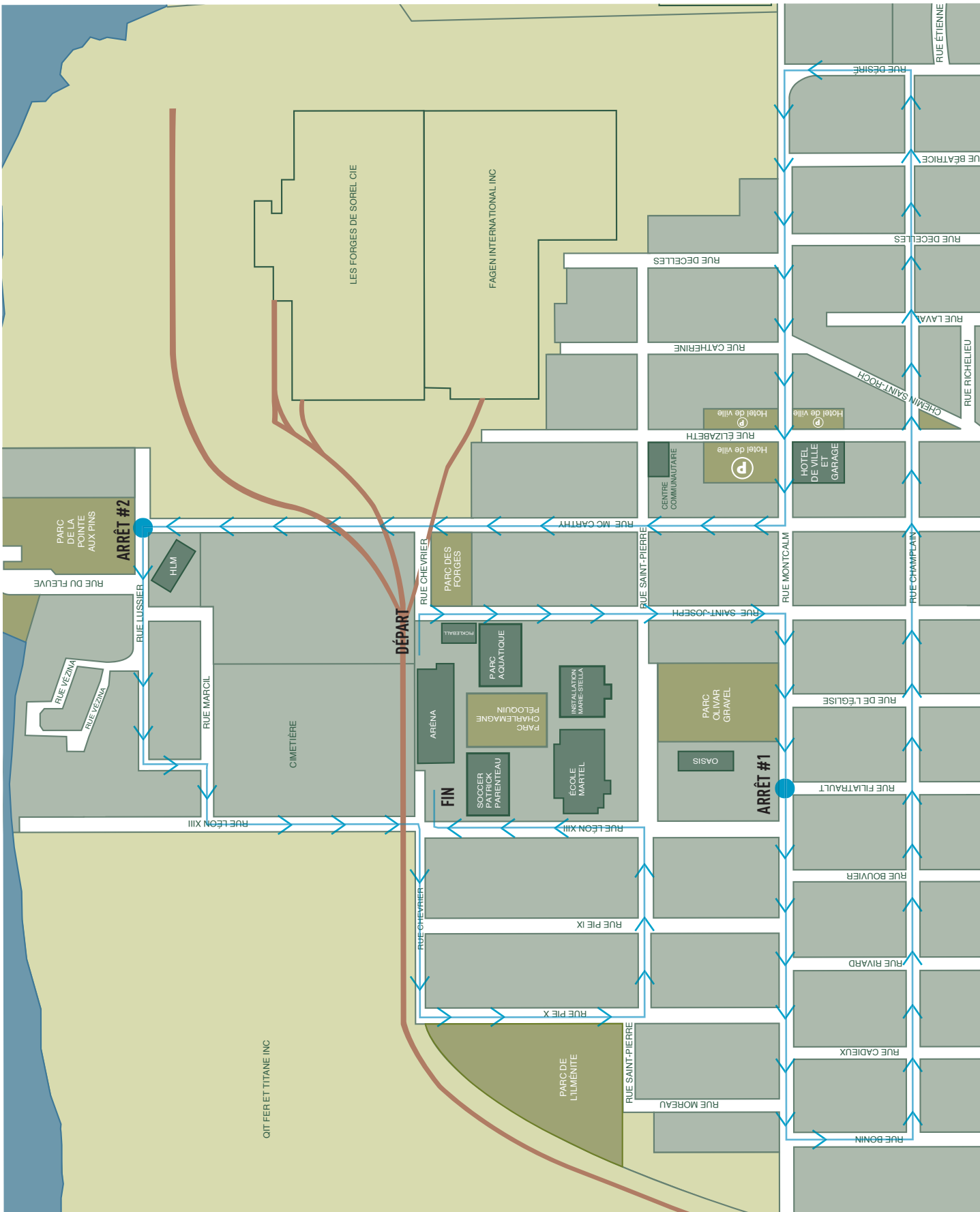
LES PRIX :

1^{er} prix : Panier-cadeau d'une **valeur de 75\$**, comprenant du Café Wiltor de Saint-Ours, des Saucisses et saucissons des Fermes J.N Beauchemin, de la Fleur d'ail du Port'ail du Cul de Sac de Sainte-Victoire et autres surprises de produits de la région, gracieuseté de **Provigo Karine Bouchard**.

2^e et 3^e prix : Paniers-cadeaux remplis d'articles promotionnelles de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et de la Fête Nationale.



PARCOURS DE LA FÊTE NATIONALE



PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC 2021-2022

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, en partenariat avec la Société d'habitation du Québec (SHQ), est heureuse d'annoncer une nouvelle phase du Programme Rénovation Québec (PRQ) pour 2021-2022. Les propriétés admissibles sont celles dans un secteur pré déterminé ci-dessous. Il est important de préciser qu'une propriété ayant déjà bénéficiée d'une subvention au PRQ, dans les années antérieures, n'est pas admissible à une nouvelle demande.

Nous vous invitons à consulter le feuillet descriptif du programme (PRQ) sur le site Internet de la Ville pour en connaître les principales exigences obligatoires.

Ce programme, développé en respectant les lignes directrices établies par la SHQ, accorde une aide financière du 2/3 des coûts admissibles jusqu'à concurrence des maximums établis pour chaque catégorie de coût. Cette aide est financée à part égale par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et la Société d'habitation du Québec et est attribuée jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire consentie à la phase du programme 2021-2022 (PRQ).

Les demandes d'inscriptions pourront être transmises, sur le formulaire disponible sur le site Internet (www.vsjqs.ca), de la façon suivante :

- Par courrier électronique au **ville@vsjs.ca**
- Par télécopieur au **(450) 742-1315**
- Sur rendez-vous à l'Hôtel de Ville au **700, rue Montcalm**

L'enveloppe budgétaire accordée est limitée, alors inscrivez-vous rapidement.

SECTEUR PRÉDÉTERMINÉ

Le territoire comprend les rues suivantes :

- Catherine: en totalité ;
- Champlain: des numéros civiques 301 à 1019 inclusivement ;
- Decelles: des numéros civiques 300 à 421 inclusivement ;
- de l'Église: en totalité ;
- Élizabeth: en totalité ;
- Filiatrault: en totalité ;
- Laval: en totalité ;
- McCarthy: des numéros civiques 106 à 425 inclusivement ;
- Montcalm: des numéros civiques 300 à 1029 inclusivement ;
- Richelieu: en totalité ;
- Saint-Joseph: en totalité.



TERRAIN DE JEUX - LAVE AUTO

Encore une fois cette année, les animateurs et les jeunes du Terrain de jeux de Saint-Joseph-de-Sorel organisent leur lave-auto annuel. C'est un événement à ne pas manquer, le 5 août 2021 de 13h00 à 15h00 dans le stationnement du Centre Récréatif Aussant, près du terrain de pickleball. Les voitures pourront être lavées au coût de 5 \$ et les camions au coût de 7 \$. On vous y attend avec impatience!

Tous les profits amassés seront redistribués sous forme de prix lors de la fête de fin d'été.

.....

RESTEZ INFORMÉ!



@VILLESAINSTJOSEPHDESOREL



VSJS.CA



VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

PISCINE - BAIN LIBRE



HORAIRE

DATE : du 20 juin au 22 août 2021 (si la température le permet)

HEURE : Tous les jours de 12h30 à 20h30

COÛT : GRATUIT pour toute la population

RÈGLEMENTS

1. Le port du casque de bain est OBLIGATOIRE.
2. TOUTE CONSOMMATION est prohibée à la piscine.
3. Toute personne en état d'ébriété ou autre ne pourra être admise à la piscine.
4. Il est défendu de courir, pousser, bousculer.
5. Après avertissement, le responsable pourra expulser toute personne qui ne respecte pas les règlements.
6. Veuillez respecter les règles sanitaires en vigueur, lors de votre visite à la piscine municipale.

N.B. D'autres règlements seront affichés à l'intérieur du pavillon.

TERRAIN DE JEUX 2021



Le terrain de jeux sera en opération du 28 juin au 13 août 2021, du lundi au jeudi de 9h00 à midi et de 13h00 à 15h00 et le vendredi de 9h00 à 11h30 au Centre Récréatif Aussant (Aréna).

INSCRIPTIONS EN LIGNE

Le coût de l'inscription est gratuit pour les résidents et de 100 \$ pour les non-résidents. Prendre note que vous pouvez vous inscrire jusqu'au 19 juin 2021.

La Coordinatrice du Terrain de jeux vous informera des mesures sanitaires à respecter selon le palier d'alerte en vigueur.

Pour s'inscrire au terrain de jeux, vous devez être âgés de 5 à 12 ans.

AÎNÉS ACTIFS



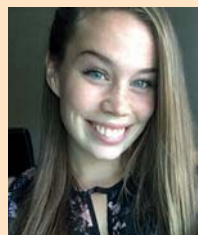
Les cours ont débuté le 17 juin dernier, et se tiendront tous les jeudis de 9h00 à 10h00 et de 10h15 à 11h15, pour tout l'été. Pour toute inscription et toute information, nous vous invitons à visiter la page Facebook **Aînés actifs St-Joseph**.

Si vous êtes déjà inscrit(e), voici quelques règles à respecter :

- Si vous présentez des symptômes, avez reçu un résultat positif ou êtes en contact étroit avec un cas de COVID-19, demeurez à la maison.
- Respectez en tout temps la règle de distanciation physique.
- Lavez-vous les mains en arrivant et à votre retour à la maison.
- Limitez les accessoires ou équipements personnels au strict minimum : bouteille d'eau et serviette.

NOMINATIONS

Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est heureux de vous présenter les nominations aux postes de responsable du terrain de jeux et de la piscine municipale pour la saison 2021.



Madame Danie Poulin-Bérard
Coordinatrice du Terrain de Jeux



Madame Éveline Roux
Sauveteur en chef, piscine municipale



**LE CENTRE
SPORTIF EST
OUVERT
CET ÉTÉ**



WWW.CEGEPST.QC.CA/CENTRE-SPORTIF

ACTIVITÉS DE GYMNASSE
• Location de gymnases
• Badminton libre, pickleball, etc

Taxes en sus.
*Tarif applicable aux membres du programme Cégep-Municipalités.

**CÉGEP
SOREL
TRACY** **Centre
sportif**

3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY

KINO GYM-ATOUT
Différents types d'abonnement
de 1 à 12 mois

Tous nos abonnements incluent :

- Évaluation de la condition physique
- Programme d'entraînement personnalisé

SPÉCIAL 3 MOIS ÉTÉ

- 120\$* : étudiant et aîné
- 150\$: adulte

450 743-9127



INFORMATIONS DIVERSES

MISSION

La mission de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel est d'offrir, de gérer et de développer des logements sociaux pour les personnes à revenus faibles ou modestes sur le territoire de la MRC Pierre-De Saurel. L'Office a comme rôle d'améliorer les conditions de vie des personnes en offrant des logements sécuritaires et de qualité.

Habitation à loyer Modique (HLM)

L'Office d'habitation Pierre-De Saurel gère 462 HLM.

Programme Accès-Logis

L'Office d'habitation Pierre-De Saurel gère un immeuble Accès-Logis de 14 logements.

Programme de Supplément au loyer

L'Office d'habitation Pierre-De Saurel assure la gestion de 49 PSL situés dans des organismes à but non lucratif et chez des propriétaires privées.



Nous joindre

264, rue Robidoux
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7Y2
450 743-0033
Info@ohpierredesaurel.com
www.ohpierredesaurel.com

Ouverture

Lundi	8h30 à 12h00	13h30 à 16h
Mardi	8h30 à 12h00	13h30 à 16h
Mercredi	8h30 à 12h00	13h30 à 16h
Jeudi	8h30 à 12h00	13h30 à 16h
Vendredi	8h30 à 12h00	FERMÉ

LIGNES D'INFORMATION INDUSTRIELLE

Rio Tinto Fer et Titane

450 746-3040

Finkl Steel/Forges de Sorel

450 746-4100

QSL-Terminal Maritime Sorel-Tracy

450 561-4443 ou communautés@qsl.com

DÉMARCHE MADA



Municipalité
amie des aînés

L'ensemble des Municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel sont présentement en renouvellement de leur reconnaissance Municipalité amie des aînés. À cet effet, nous amorçons le processus de consultation par un sondage en ligne et imprimé.

Vos réponses nous permettront de réfléchir sur la manière dont nous développerons, à l'échelle régionale, la vision d'une société ouverte et inclusive aux gens de tous âges.

Votre participation est essentielle afin que notre démarche et notre politique correspondent à vos ambitions.

Pour répondre au sondage en ligne : <https://bit.ly/mada-pds>

Pour obtenir une version papier du sondage, contactez votre bureau municipal.

Ensemble pour le mieux-être de nos aînés!

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT #RM-2017 (CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE)

SALUBRITÉ

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou d'un autre bâtiment doit tenir cette même maison ou bâtiment, ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libre de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque. Il s'agit des mêmes conditions pour tout propriétaire possédant un terrain vacant.

Il constitue une nuisance publique de laisser sur un terrain ou à l'extérieur d'un immeuble :

- Un véhicule routier non immatriculé pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement, tout objet hors d'état de fonctionnement ou qui ne peut plus servir à l'usage auquel il est destiné ;
- Des papiers, des cartons, des bouteilles vides, des éclats de verre, des pneus, des contenants inutilisés, de la ferraille, des pièces de véhicules ou de machinerie ;
- Du bois (à l'exclusion du bois de chauffage), de la pierre, du métal, de la brique, de la terre, du sable, du gravier ou autre matériau granulaire ou de construction, sauf lors de travaux de construction ou de rénovation qui sont en cours de réalisation, et ce, pour la durée des travaux ;
- Des débris de construction tels que des planches, des tuyaux, du matériel électrique, des briques, des pierres, des clous, de l'acier, des bardeaux d'asphalte, du vinyle et autres matériaux similaires, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Une ou des matières fécales, un ou des déchets organiques en décomposition, dangereux, polluants ou contaminants, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Des eaux stagnantes, un ou des animaux morts, de l'herbe à poux ou de l'herbe à puce, de la berce du Caucase, etc. ;

FEU À CIEL OUVERT

Il est possible de faire des feux à ciel ouvert aux conditions suivantes : allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet, le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle. Il faut le placer à une distance minimale de 3 mètres de tout bâtiment et de 2 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

BRUIT

Il constitue une nuisance de faire du bruit ou de faire usage de toute chose faisant du bruit d'une façon à incommoder le repos, le confort ou le bien-être du voisinage.

HERBE, BROUSSAILLES, ETC.

Il constitue une nuisance de laisser croître de l'herbe, des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes.

• PERMIS

RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Vous devez vous procurer un permis lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre propriété ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, etc., en communiquant à l'Hôtel de Ville au 450 742-3744 pour y faire préparer ledit certificat, au moins une semaine, avant la date prévue des travaux.

INSTALLATION D'UNE PISCINE

- Que toute nouvelle piscine creusée ou d'une hauteur de moins de 1,2 m soit entourée d'une enceinte. Celle-ci doit mesurer plus de 1,2 m, doit pouvoir empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre et doit être dépourvue de tout élément pouvant en faciliter l'escalade;
- Que toute porte d'accès à la piscine soit munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- Que toute terrasse adjacente à une piscine soit équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.

Un permis municipal est requis pour construire, installer ou remplacer une piscine, ou pour ériger une construction y donnant accès ou en empêchant l'accès.

Les propriétaires sont donc invités à se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître la réglementation à respecter.

ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation au coût de 10,00 \$.

Veuillez noter que les règlements complets sont disponibles à l'Hôtel de Ville. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'administration, au 450 742-3744.

HÔTEL DE VILLE

700, rue Montcalm | Saint-Joseph-de-Sorel
Québec | J3R 1C9

T. 450 742-3744 | F. 450 742-1315

www.vsjs.ca | ville@vsjs.ca

 @villesaintjosephdesorel

IMPORTANT

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 21 juin, 12 juillet, 16 août,
20 septembre et 4 octobre 2021
Heure : 19h00 début de la séance ordinaire

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Les bureaux de la Ville seront fermés le jeudi 24 juin,
le vendredi 2 juillet et le lundi 6 septembre 2021

PÉRIODE DE VACANCES

Les bureaux de la municipalité seront fermés :
du 19 au 30 juillet 2021 inclusivement.
Nous serons de retour le 2 août 2021.

LAMPADAIRE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout
lampadaire de rue qui semble défectueux en téléphonant
à l'Hôtel de Ville ou en remplissant le formulaire sur le site Internet
de la Ville. Veuillez prendre note qu'un délai est à prévoir pour que
les travaux soient effectués.

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911

Sûreté du Québec — appel de service 310-4141
Travaux publics (urgence) 911
(bris d'aqueduc, égout, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY

Prévention administrative 450 780-5600, p. 5200



VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

BUREAU ADMINISTRATIF

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au jeudi :
8h30 à 16h30

Vendredi :
8h30 à 13h00

Le bureau est accessible sur
rendez-vous seulement.

Veuillez nous contacter
par téléphone ou par courriel

TRAVAUX PUBLICS

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au vendredi :
8h00 à 12h00 | 13h00 à 17h00

HORAIRE D'ÉTÉ*

Lundi au jeudi :
7h00 à 12h00 | 13h00 à 17h00

Vendredi :
8h00 à 12h00

*Horaire d'été : du 1^{er} lundi de mai
à l'Action de grâce.

BIENVENUE CHEZ NOUS

Une chronique sur les activités de la municipalité est
diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi
du mois à 15h30 et 18h30, soit le : 29 juin, 27 juillet,
24 août, 28 septembre et 26 octobre 2021.

COMPTES DE TAXES | DATES DE PAIEMENT

Troisième versement : 16 août 2021
Quatrième versement : 15 novembre 2021

NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES | COMPTE DE TAXES

Comme les comptes de taxes sont produits en début
d'année, vous ne recevrez pas un nouveau compte à votre nom,
à la suite de l'acquisition de votre propriété.

Votre notaire doit vous informer des montants des taxes
à payer et des échéances pour l'année en cours. Si tel
n'est pas le cas, veuillez communiquer avec la Ville de
Saint-Joseph-de-Sorel. Si des soldes de taxes demeurent
impayés sur l'immeuble, vous en serez responsable en tant que
nouveau propriétaire.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel 450 743-2703
www.mrcpierredesaurel.com | mrc@pierredesaurel.com

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

Garage municipal, voirie 450 743-4572
Aréna (loisirs) 450 743-3205
Piscine 450 742-1602
Local des 3 âges 450 743-5431
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel . . . 450 743-7087
Centre animalier Pierre-De Saurel 450 746-7272